

Où en sommes nous de la définition des programmes?

En juin dernier, le Ministre a dévoilé ses positions sur le sujet : « un programme regrouperait les directions qui assurent à la fois la gestion des recettes et des dépenses de l'Etat » (déclaration CTPM du 24 juin 2003). Sous réserve de validation et d'éclaircissements terminologiques (le terme budgétaire qui intègre la FDL nous semble plus approprié que celui d'Etat plus restrictif). Chacun pourra constater que le caractère interdirectionnel du programme est très marqué.

Qui sera pilote du programme ?

L'esprit de la LOLF impose la désignation d'un responsable des objectifs et des moyens du programme. Certaines solutions ont été avancées : présidence tournante DGI-CP ou présidence conjointe. Le caractère diplomatique de ces solutions n'échappera à personne, pas même au Ministre. C'est précisément la raison pour laquelle elles risquent de faire long feu.

Et on ne peut écarter l'hypothèse qu'à la faveur du remplacement du Directeur général des Impôts et probablement prochainement de celui de la Comptabilité publique ne s'impose un nouveau chargé de programme qui viendrait chapeauter les nouveaux directeurs généraux.

Dans ce cas de figure dont on concède le caractère spéculatif, on verrait bien l'inspection des finances pointer son nez. En tout cas c'est un sujet qui se travaille....

Bonne lecture



Avec une bonne quinzaine de contributions courtes, synthétiques et techniquement abordables, la revue Française de Finances publiques dresse un large tour d'horizon des problématiques de la LOLF.

On regrettera quand même l'absence de regard critique sur la LOLF et sa propension à être instrumentalisée par les adversaires du service public et du rôle de l'Etat.

Actualité Gestion

Le mouvement des CH-RD est lancé.

- ❑ N'hésitez pas à nous contacter lors de la rédaction de votre demande.
- ❑ Transmettez-nous le double de votre demande pour un suivi personnalisé et une information complète sur le mouvement.

Bonne nouvelle

Le SNUI avait au printemps dernier diffusé un tract dans les CH et écrit au Directeur général pour insister sur l'importance de l'option CD-Rom pour la dématérialisation des actes.

Cette option pilotée par le SDNC et expérimentée à Pithiviers s'est avérée concluante et sera généralisée à partir de 2004. Outre l'aspect technique séduisant, cette option offre un plan de charges de plusieurs années pour les CSI. Une proposition du SNUI, validée par la DG, ça vaut bien un coup de clairon !